



AGENCE DE LA CONSOMMATION EN MATIÈRE FINANCIÈRE DU CANADA

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022





Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous à l'adresse suivante :

Agence de la consommation en matière financière du Canada
427, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1R 1B9

www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere

ISSN : 2816-783X

©Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par la ministre des Finances du Canada, novembre 2022.

Also available in English under the title: Quarterly Financial Report for FCAC for the quarter ending September 30, 2022.



Introduction

Le présent rapport financier trimestriel (RFT) de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (l'ACFC ou l'Agence) a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor.

La [Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada](#) (ci-après la Loi) indique les fonctions ainsi que les pouvoirs en matière d'administration et d'application de la loi de l'ACFC, et énonce les articles des lois et règlements fédéraux dont elle veille à l'application. Une description des activités de programme de l'ACFC figure dans son [Plan d'activités 2022-2023](#).

Le rapport financier trimestriel n'a fait l'objet d'aucun examen ni d'aucune vérification externe.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'Agence, telles qu'elles sont énoncées à l'article 13 de la Loi. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'Agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, la méthode de la comptabilité axée sur les dépenses reste celle utilisée pour les autorisations de dépenser incluses dans le présent rapport.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Résultats trimestriels

Les dépenses totales de l'ACFC pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022 se sont chiffrées à 13 166 619 \$, ce qui représente 80,0 % de ses dépenses budgétisées pour cette période (16 473 650 \$), comparativement à 80,7 % pour le même trimestre l'an dernier. L'écart de 3 307 031 \$ par rapport au budget en date du 30 septembre 2022 est principalement attribuable aux dépenses plus faibles que prévues en ce qui a trait aux objets de coûts suivants : le personnel, en raison de retards dans la dotation de postes vacants (1 324 216 \$), l'acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages, en raison de retards dans le projet de modernisation du milieu de travail (680 198 \$), les services professionnels (636 462 \$), et enfin, l'acquisition de machinerie et matériel, en lien avec le projet de modernisation du milieu de travail (559 598 \$).

Comparativement à la même période l'an dernier, les dépenses totales de l'ACFC pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022 (13 166 619 \$) ont augmenté de 4 379 153 \$ (49,8 %). Cet écart est principalement attribuable à des dépenses plus élevées dans la catégorie de l'acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages (1 954 802 \$) en lien avec le projet de modernisation du milieu de travail. En outre, les coûts des services professionnels ont augmenté de 1 146 731 \$ à cause de diverses initiatives menées à travers l'Agence, comme l'amélioration des services de recherche, de politiques et



d'éducation, les investissements dans la technologie de l'information, et la création d'une capacité de données et d'analyse. Enfin, il y a eu une hausse des frais de personnel (690 902 \$) en raison de la croissance de l'Agence ainsi que des augmentations économiques et augmentations au mérite.

Résultats cumulatifs

Les dépenses totales de l'ACFC pour le semestre terminé le 30 septembre 2022 se sont chiffrées à 24 631 887 \$, ce qui représente 86,1 % de ses dépenses budgétisées pour cette période (28 619 713 \$), comparativement à 80,2 % pour le même semestre l'an dernier. L'écart de 3 987 826 \$ par rapport au budget en date du 30 septembre 2022 est principalement attribuable aux dépenses plus faibles que prévues en ce qui a trait aux objets de coûts suivants : le personnel, en raison de retards dans la dotation de postes vacants (2 702 419 \$), les services professionnels, en raison de retards (1 139 474 \$) et l'acquisition de machinerie et de matériel (741 725 \$). L'incidence de ces dépenses inférieures a été principalement réduite par des dépenses effectuées plus tôt que prévu dans le cadre du projet de modernisation du milieu de travail (886 947 \$).

Comparativement à la même période l'an dernier, les dépenses totales de l'ACFC pour le semestre terminé le 30 septembre 2022 (24 631 887 \$) ont augmenté de 7 099 382 \$ (40,5 %). Cet écart est principalement attribuable à des dépenses plus élevées dans la catégorie de l'acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages (3 566 947 \$). En outre, les coûts des services professionnels ont augmenté de 1 815 049 \$ à cause de diverses initiatives menées à travers l'Agence, comme l'amélioration des services de recherches, de politiques et d'éducation, les investissements dans la technologie de l'information, et la création d'une capacité de données et d'analyse. Enfin, il y a eu une hausse des frais de personnel (1 223 481 \$) en raison de la croissance de l'Agence ainsi que des augmentations économiques et augmentations au mérite.

Risques et incertitudes

Gestion des risques auxquels l'organisation est exposée

L'environnement dans lequel l'ACFC exerce ses activités comporte une gamme de risques pouvant nuire à la réalisation de son mandat et de ses objectifs. Même si nombre de ces défis sont toujours présents, la mesure dans laquelle ils posent un risque financier pour les objectifs de l'ACFC varie, en fonction des conditions économiques et financières, du contexte du secteur financier et de son impact sur les consommateurs de produits et services financiers. La capacité de l'ACFC de réaliser son mandat dépend de la rapidité et de l'efficacité avec laquelle elle cerne, évalue, priorise et élabore des initiatives pour s'attaquer aux domaines où elle est le plus à risque.

Contexte économique, industriel et de surveillance

L'ACFC mène ses activités dans un marché financier en évolution rapide qui est notamment caractérisé par la complexité croissante des produits financiers et l'arrivée sur le marché de nouvelles technologies visant à répondre aux besoins et aux exigences des consommateurs d'aujourd'hui. Cette situation peut nuire à sa capacité de suivre le rythme des changements sur le marché.

L'ACFC doit continuer d'évaluer l'impact de ces changements et être prête à réaffecter les fonds tout en restant souple. Elle doit également rester à l'affût des nouveaux développements et des nouvelles



discussions, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et tirer profit des possibilités qui en découlent, tout en gérant les risques afin d'assurer la réalisation continue de son mandat.

Risques financiers

Les risques financiers, principalement le risque de liquidité et le risque de crédit, sont suivis de très près et ils demeurent peu élevés.

Changements importants au chapitre des activités, du personnel et des programmes

Aucun changement important n'a été apporté aux activités, au personnel et aux programmes pendant le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2022.

Approuvé par :

Judith Robertson
Commissaire
Agence de la consommation en matière
financière du Canada

Werner Liedtke, CPA, CMA
Dirigeant principal des finances
Agence de la consommation en matière
financière du Canada

3 novembre 2022



État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2022-2023			
Autorisations	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Paiements en vertu de l'article 13 de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i>	60 776 347 \$	13 166 509 \$	24 631 776 \$
Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	110	110	110
Autorisations totales	60 776 457 \$	13 166 619 \$	24 631 887 \$

Exercice 2021-2022			
Autorisations	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Paiements en vertu de l'article 13 de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i>	48 530 754 \$	8 787 076 \$	17 530 436 \$
Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	2 068	389	2 068
Autorisations totales	48 532 823 \$	8 787 465 \$	17 532 504 \$

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*Incluent seulement les autorisations disponibles pour l'exercice à la fin du trimestre.



Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Exercice 2022-2023			
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :			
Personnel	34 205 760 \$	7 134 091 \$	13 927 920 \$
Transports et communications	706 871	57 869	99 734
Information	1 451 738	205 959	332 660
Services professionnels et spéciaux	12 194 547	2 438 138	4 539 412
Location	3 355 397	719 140	1 458 740
Services de réparation et d'entretien	6 039	903	1 805
Services publics, fournitures et approvisionnements	71 753	22 032	27 713
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	5 690 000	1 954 802	3 566 947
Acquisition de matériel et d'outillage	2 838 746	517 120	536 711
Autres subventions et paiements	255 606	116 566	140 245
Dépenses budgétaires brutes totales	60 776 457 \$	13 166 619 \$	24 631 887 \$

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Exercice 2021-2022			
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :			
Personnel	29 966 604 \$	6 443 189 \$	12 704 439 \$
Transports et communications	808 281	39 206	82 837
Information	1 493 025	132 511	302 170
Services professionnels et spéciaux	9 236 948	1 291 407	2 724 362
Location	3 173 490	772 748	1 439 905
Services de réparation et d'entretien	1 905 921	4 449	5 352
Services publics, fournitures et approvisionnements	72 934	12 991	22 927
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	750 000	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	895 819	74 000	241 421
Autres subventions et paiements	229 800	16 965	9 092
Dépenses budgétaires brutes totales	48 532 823 \$	8 787 465 \$	17 532 504 \$

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.